

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Date de la convocation : 14/09/2017

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylia ; COURCIER Valérie ; COURGEY Françoise ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PRAOM Christian ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : DOMINGUES Sandrine procuration à A. LE BRAS
PEREIRA Christelle procuration à A. GUILLAMO
GAUTHEROT Sylvie procuration à C. PRAOM

M. Cyril MARECHAL a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h15

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 12 JUILLET 2017

Point 3 - Caravane des énergies : Mme A. LE BRAS souhaite préciser que la manifestation se déroulera du 29 novembre au 1^{er} décembre à Mamirolle et qu'une journée de sensibilisation est organisée à Saône le 30 novembre Salle Guinemand à 18 heures.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu de la présentation par M. T. MOREL, des différentes incidences du transfert de la compétence eau – assainissement à la CAGB, le point 3 sera présenté en premier.

Les points 2 – 13 et le point inscrit en questions et informations diverses sont supprimés de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

1. Transfert de la compétence eau-assainissement CAGB (décision)

Deux délibérations sont proposées pour modifier les statuts de la CAGB et permettre ainsi la prise de compétence « eau et assainissement ».

- Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne : La mise à jour de la liste des communes membres de la CAGB suite à l'extension du périmètre à 15 communes et à la création de la commune nouvelle de Chemaudin-et-Vaux au 1^{er} janvier 2017.

Adopté par 19 voix pour, 1 voix contre (S. GAUTHEROT par procuration), 3 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON).

- Conformément à la réglementation, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur cette modification qui concerne : Le transfert de compétences optionnelles « Eau » et « Assainissement ».

Adopté par 19 voix pour, 1 voix contre, (S. GAUTHEROT par procuration), 3 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON).

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de la CAGB seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral, pour une **entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018**.

2. Etat des demandes d'urbanisme

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au (Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption)							jeudi 10 août 2017
TYPE	N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
		Identification					
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPERATIONNEL (CUb)							
CUa	CUa025532 17C0033	SCP CREUSY LEPARLIER CARTIER MENIER - 2 Place du Général De Gaulle - BP 92059 - 25110 Baume Les Dames	23 rue de la Fontaine 25660 Saône	04/07/2017	04/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0034	SCP MARCONOT CLEMMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	34 rue Louis Pergaud 25660 Saône	05/07/2017	05/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0035	SCP MARCONOT CLEMMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	15 rue du Pied de Roche	12/07/2017	12/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0036	Maitre COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	2 route de Genes 25660 Saône	12/07/2017	12/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0037	SCP MARCONOT CLEMMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	29 rue des Frères Maire	18/07/2017	18/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0038	Maitre RACLE Brigitte - 2 D rue Isenbard - BP 31429 - 25007 Besançon cedex 03	Rue de l'Industrie	19/07/2017	19/08/2017		Simple information
	CUa025532 17C0039	SCP MARCONOT CLEMMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	16 rue de la Fontaine 25660 Saône	26/07/2017	26/07/2017		Simple information
	CUb DÉCISION	CUb025532 17C0031	SCP MARCONOT CLEMMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	17 rue des Perrières 25660 Saône	19/06/2017	19/08/2017	Détachement d'une parcelle pour la construction d'une maison à usage d'habitation d'environ 100 m ² habitable, La parcelle à détacher ayant une superficie de 8 à 10 ares.
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)							
DP DÉPOT	DP0255321 7C0020	SIRE Cédric	18 rue Alix Champlon 25660 Saône	07/04/2017		Pose de 2 portails. Régularisation d'un abri de jardin et d'une maisonnette pour enfant	En cours d'instruction - Complétude
	DP0255321 7C0037	MOUROT Hubert	34 rue Louis Pergaud 25660 Saône	26/06/2017		Création d'un garage et d'une véranda	En cours d'instruction - Complétude

	DP0255321 7C0040	JOSELIN Alain	2 rue des Marais 25660 Saône	24/07/2017	24/09/2017	Création d'une véranda et d'un ascenseur	En cours d'instruction
DP DÉCISION	DP0255321 7C0015	JONAS Jérôme	18 rue du Colombier 25660 Saône	25/03/2017	25/04/2017	Exhaussement de sol	Refusée Tacite
	DP0255321 7C0022	GRANGEOT Corinne	21 rue des Pommiers 25660 Saône	14/04/2017		Construction d'un muret surélevé d'un brise vue et édification d'un grillage	Accordée avec prescriptions
	DP0255321 7C0035	APOLLON Olivier	9 rue de Chardonnet 25660 Saône	15/06/2017	15/07/2017	Construction d'un abri de jardin	Accordée
	DP0255321 7C0036	EDF ENR Solaire	6 rue du Hameau 25660 Saône	23/06/2017	23/07/2017	Installation d'un générateur photovoltaïque à la toiture	Accordée avec prescriptions
	DP0255321 7C0038	GOGUEL Dominique	20 rue Alix Champlon 25660 Saône	03/07/2017	03/08/2017	Création d'une ouverture pignon sud	Accordée avec prescriptions
	DP0255321 7C0039	MARGUET Bruno	13 rue de la Corvée 25660 Saône	10/07/2017	10/08/2017	Création d'une clôture et d'un portillon	Accordée
	DP0255321 7C0041	COPROPRIETE NICOLAS	11 rue de la Mairie 25660 Saône	24/07/2017	24/08/2017	Mise en accessibilité de l'accès à 3 commerces/restaurant - création d'une rampe et modification d'un escalier - mise en place de gardes-corps	Accordée
	DP0255321 7C0042	GOUAS Sandra	38 rue Louis Pergaud 25660 Saône	28/07/2017	28/08/2017	Extension d'une maison individuelle	Accordée
PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)							
PC DÉPOT	PC0255321 7C0004	MAISONS CONTOZ	3 rue de la Mairie 25660 Saône	16/05/2017		Rénovation d'un bâtiment existant, création de 2 commerces rez de chaussée et de 3 logements, démolition de remise et pont de grange non accessible.	En cours d'instruction - Complétude
	PC0255321 7C0007	DEFORET Luc	10 rue Charles Bonnefoy	23/06/2017		Agrandissement d'une habitation et création d'un garage	En cours d'instruction - Complétude
	PC0255321 7C0008	Commune de Saône	Rue du Collège 25660 Saone	28/06/2017	28/11/2017	Réhabilitation de l'ancien gymnase	En cours d'instruction
	PC0255321 7C0009	HUMBERT Mathieu	23 bis rue de la Fontaine 25660 SAONE	28/07/2017		Construction d'une maison individuelle + double carport	En cours d'instruction - Complétude
PC DÉCISION	PC0255321 7C0003	ACCA de Saône - Mr LE ROUX Alain	Chemin rural dit du "Chanet" 25660 Saône	15/05/2017	15/09/2017	Construction d'un refuge de chasse	Accordée avec prescriptions
	PC0255321 7C0005	GAEC DE LA VIE DE FER	Au Boulot 25660 Saône	12/06/2017	12/09/2017	Création d'une stabulation libre à logettes pour 77 vaches laitières et d'un logement de fonction	Retrait du PC
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES							

ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)							
AT DÉPÔT	AT0255321 7C0002	COPROPRIETE NICOLAS	11 rue de la Mairie 25660 Saône	24/07/2017	24/11/2017	Mise en accessibilité de l'accès à 3 magasins	En cours d'instruction
AT DÉCISION	AT0255321 7C0001	SEDD	1 Rue de la Glacière 25660 Saône	14/04/2017	14/08/2017	Cabinet dermatologie de	Accordée
DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER (DIA)							
TYPE	N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA	DIA2017- 15	Consors MARGUET	Mr MOUROT Hubert	17/07/2017	17/09/2017	15 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	Non
	DIA2017- 16	Mr Mme VIARD Lionel	Mme DEFONTAIN E Simone	24/07/2017	24/09/2017	26 rue des Frères Maire 25660 Saône	Non
	DIA2017- 17	Mr PASQUIER Bernard	Mr ROSSIGNO L Emile & Mme HENRY Jessica	26/07/2017	26/09/2017	16 rue de la Fontaine 25660 Saône	Non

3. Nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de la Haute Loue (information)

M. L. BANDELIER fait savoir que les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue ont été adoptés en assemblée générale du SIEHL le 11 septembre. Ils seront présentés au Conseil municipal pour approbation lors de sa prochaine séance.

Ces changements concernent le nombre de délégués représentant les communes en fonction du nombre d'habitants et le statut de Syndicat mixte du fait de la représentation de la CAGB et d'autres communautés de Communes. Ce sont des statuts transitoires jusqu'en 2020.

Ainsi la commune de Saône devra élire 5 délégués à partir de 2018 jusqu'en 2020.

M. C. MARÉCHAL indique la difficulté d'élire autant de délégués (5 titulaires + 5 suppléants) et demande si la commune sera toujours représentée en tant que telle à partir de 2020.

M. A. VIENNET explique qu'en 2020 ce sont les délégués communautaires de la CAGB qui seront élus au syndicat des Eaux de la Haute Loue et non pas spécifiquement des élus de la commune de Saône.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

4. Transfert de compétence transport à la région : acquisition d'une action à la Société Publique Locale (décision)

M. D. FABREGUES déclare qu'à compter du 1^{er} septembre 2017, dans le cadre du transfert de la compétence transport des départements aux régions, en application de la loi NOTRe, la région départementale du Doubs ne peut plus exercer son activité. Dans ce contexte, la région a souhaité organiser les conditions d'une continuité des activités et de créer une Société Publique Locale (SPL) pour réunir les différentes régions départementales et régionale. Cette nouvelle société est en activité à compter du 1^{er} septembre 2017.

Il est demandé aux communes d'adhérer à l'aide de l'acquisition d'une action d'un montant de 10 €.

M. C. PRAOM pose la question de ce que cela apporte à la commune. Il ajoute que la commune de Saône ne bénéficie pas du transport gratuit pour les enfants scolarisés et que les parents d'élèves payent la carte du transport scolaire Ginko pour leurs enfants. Seul l'esprit de solidarité peut justifier cette action.

M. C. MARECHAL explique qu'il faut faire attention aux raccourcis. Actuellement les transporteurs (kélolis montsjura) qui réalisent les transports scolaires sont exploitants (sous-traitants) pour Besançon mobilité. Ils ne sont en rien responsables de la tarification qui incombe seul à Ginko.

M. A. VIENNET parle d'une confusion sur le type de transports. En effet, d'autres lignes de bus existent et permettent à des usagers de bénéficier des transports au-delà du territoire de la CAGB et en dehors des lignes de transport scolaires. Il ajoute que si la commune n'est pas actionnaire à cette société le service ou certaines lignes peuvent s'éteindre. Il rajoute que la participation financière des usagers ne représente que 11 à 12 % de la dépense globale du service.

Adopté à l'unanimité

5. Rapport de l'expertise du Plateau sportif

M. D. FABREGUES explique que des malfaçons ont été constatées notamment sur le décolllement du sol de la grande salle. Cette situation qui dure dans le temps doit être solutionnée à court terme et avant le reprise des compétitions sous peine d'avoir à payer une amende de 1500 €/match.

Pour autant la première expertise n'a pas pu identifier la source des dysfonctionnements. C'est pourquoi une 2^{ème} expertise aura lieu les 18 et 19 octobre pour savoir d'où proviennent les remontées d'humidité. En attendant cette 2^{ème} expertise, l'assurance a débloqué l'autorisation de faire les travaux de réparation.

M. C. MARECHAL demande quels travaux ont été commandés et si ceux-ci peuvent durer dans le temps.

M. D. FABREGUES explique que même si ces travaux sont provisoires, ils peuvent néanmoins durer.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

6. Fonds de Solidarité Logement (décision)

Comme chaque année, Mme A. LE BRAS rappelle que le FSL finance principalement les aides individuelles aux ménages et l'accompagnement des ménages. .

Le montant est inchangé par rapport à 2016 soit 0.61 €/habitant.

Adopté à l'unanimité

7. Repas des Aînés : Age participants (décision)

Mme A. LE BRAS propose de fixer l'âge des aînés bénéficiaires du repas annuel à 69 ans.

Adopté à l'unanimité

8. Repas des Aînés : Tarif conjoints en dessous de l'âge requis (décision)

Mme A. LE BRAS propose de passer la participation au repas annuel des « jeunes » conjoints ou des conjoints extérieurs à 20 €.

Adopté à l'unanimité

9. Point sur le séjour ANCV du 16 au 23 septembre 2017

Mme A. LE BRAS fait état du bilan de satisfaction des participants au voyage. 10 ont trouvé le voyage « moyen », 60 l'ont trouvé « bien » et 86 l'ont trouvé « très bien ».

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

10. Conseil des jeunes (information)

M. L BANDELIER informe les conseillers que la fin du mandat était fixée à juin 2017.

Il s'apprête donc à relancer l'appel auprès des enfants scolarisés de Saône pour renouveler l'équipe. Il enverra un mail aux anciens conseillers pour demander un renouvellement éventuel de leur engagement, il affichera la demande au collège, il informera les instituteurs de l'école élémentaire et fera paraître un article dans le prochain Saône Actu début octobre. Par ailleurs, une information circulera sur le net et sur les panneaux lumineux.

L'installation du prochain conseil des jeunes est prévue début novembre pour se terminer en juin 2019.

11. Associations et plannings (information)

M. L BANDELIER donne les informations concernant la rentrée des associations.

On a noté une moindre affluence au forum des associations. Ceci est sans doute du à l'organisation de pré inscriptions par l'Amicale et la méconnaissance le 2 septembre des emplois du temps des enfants. Il en sera tenu compte pour la prochaine session.

Une nouvelle association « Snowtime » a vu le jour en septembre dont l'activité porte sur le cinéma, créée par Emmanuelle PRETOT.

En ce qui concerne les changements d'organisation de mise à disposition des créneaux en prévision de la fermeture provisoire de l'ancien gymnase, il semble que tous les utilisateurs ont fait des concessions pour la satisfaction générale lors de cette rentrée.

M. C. MARECHAL informe les élus que la mise en place d'une plateforme informatique dans la mezzanine de la médiathèque à destination du périscolaire et TAP est en projet. Afin de gérer cette plateforme il est proposé de la mettre à disposition d'une association qui pourrait développer une nouvelle activité liée à l'informatique en contre partie de l'administration informatique nécessaire à son fonctionnement. Il reste à trouver la structure organisatrice. L'Amicale a été informée par le biais de son président et y réfléchit mais les candidatures restent ouvertes.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

12. Point sur la rentrée (information)

Mme V. COURCIER informe les élus que la 10^{ème} classe a été fermée après comptage à la rentrée.

Le service Périscolaire a accueilli Mme Rachel BARBIER en tant que Directrice. Elle indique que le service est en sous effectif du fait de nombreux arrêts maladie.

Par ailleurs, à la maternelle, Mme Alexandra VANNIER a demandé une disponibilité pour convenances personnelles. Elle est remplacée par un agent non titulaire pour le moment.

13. Convention TAP médiathèque avec l'association « profession sport et loisirs » (décision)

Mme V. COURCIER explique que pour renforcer l'animation des TAP à la médiathèque, il a été nécessaire de faire appel à une intervenante extérieure qui sera rémunérée par l'intermédiaire de l'association « profession sport et loisirs » à raison de deux jours par semaine les mardi et jeudi.

Le coût de la prestation s'élève à la somme de 65.99 € par semaine avec, en plus, la cotisation annuelle de 20 €.

M. A. VIENNET, demande pourquoi il est fait appel à un intervenant extérieur alors que la bibliothécaire est présente lors des TAP et pose la question sur la capacité de celle-ci à réaliser ces animations.

Mme V. COURCIER répond que la bibliothécaire est effectivement présente, néanmoins celle-ci n'est pas très à l'aise pour réaliser l'animation d'un groupe d'enfants. L'objectif est de l'inciter et de la former par la démonstration à organiser ces animations.

M. A. VIENNET demande également si l'animation des classes en médiathèque avec les instituteurs existe toujours ?

M. C. MARECHAL répond que oui mais qu'en la matière, ce sont les enseignants qui décident de l'animation.

Adopté à l'unanimité

Mme V. COURCIER souhaite également faire le bilan positif de l'animation le 16 septembre dans le cadre des « livres dans la boucle » où la médiathèque a accueilli les frères Brizzi auteurs de Bandes dessinées mais surtout illustrateurs. Néanmoins elle regrette la faible participation du public et des élus.

COMMISSION ADMINISTRATION – FINANCES

14. Démission de l'adjoint à l'urbanisme et élection d'un remplaçant (décision)

M. E. JUAREZ souhaite faire une déclaration :

« - Monsieur le Maire,

- Mesdames et MM les membres du Conseil Municipal, chers collègues,

- Mesdames et MM les administrés de la commune de Saône,

C'est non sans émotion que je m'adresse à vous, ce soir, lors de ce Conseil municipal.

Membre du conseil municipal depuis 2008, lors des dernières élections municipales, en 2014, vous m'avez désigné pour être le premier adjoint, en charge de l'urbanisme, et je tiens à vous témoigner toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée. Je voudrais vous dire aussi l'immense fierté qui a été la mienne. Je remercie aussi le public qui par sa présence indique clairement l'importance des enjeux pour aujourd'hui et pour demain et rappelle aux élus qu'ils ont reçu un mandat lors de l'élection, mais qu'un mandat n'est pas un chèque en blanc.

Aujourd'hui, c'est avec regret et tristesse mais aussi avec gravité, détermination et sérénité, que j'ai décidé de céder ma place d'adjoint à l'urbanisme.

On ne prend pas une telle décision à la légère sans une longue et mûre réflexion, surtout quand on est au service de l'intérêt de la commune et qu'on occupe une fonction aussi passionnante que prenante.

Cette fonction j'ai essayé de l'assumer de mon mieux et avec toute mon énergie.

Présentant un état d'asthénie chronique provoqué par le stress et les angoisses d'un plan de charge important et la pression due à la fonction, ont majoré les troubles cardio-vasculaires.

Pour être précis, j'ai subi deux alertes cardiaques avec perte de connaissance en 2013 et en 2015. J'ai subi une nouvelle alerte au mois d'avril 2017.

Tous les bilans cardiologiques, radiologiques et pneumologiques passés au mois de mai m'orientent vers la cessation de mon activité afin de privilégier ma santé et ma vie personnelle. (Ces propos ne sont pas les miens. Ils ont été employés par le personnel médical).

C'est avec tristesse que j'ai pris ma décision, mais je ne peux plus en mon âme et conscience continuer dans ces conditions.

Bien évidemment, je continuerai à assumer mes responsabilités d'élus : je reste conseiller municipal et j'aiderai dans tous les dossiers où l'on fera appel à mes services.

Merci de votre attention. »

M. le Maire tient à rendre hommage à M. E. JUAREZ pour le travail qu'il a accompli en tant qu'adjoint, pour sa convivialité, sa disponibilité et son aide précieuse. Il espère pouvoir encore compter sur ses compétences. Il le remercie de rester élu et lui demande de préserver sa santé.

M. le maire fait appel aux candidats qui souhaitent se présenter au poste d'adjoint.

M. L. CALVAT est seul à présenter sa candidature.

Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Le premier tour n'est pas retenu car il est compté 24 bulletins.

M. L. CALVAT est élu au deuxième tour par 16 voix pour et 7 bulletins blancs.

15. Réaménagement de la dette de Grand Besançon Habitat : modification de la garantie des emprunts (décision)

M. le Maire présente la renégociation des emprunts du Grand Besançon Habitat pour diverses opérations et qui redéfinit les taux et les durées.

En conséquence, la commune de Saône, garant d'un de ces emprunts, doit délibérer sur ces nouvelles conditions.

Ainsi la décision concerne la ligne de prêt n° 0862830 dont le montant est de 828 710 € et pour lequel la commune est garante à 15 % soit un total de 124 306.50 €.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire demande à chaque adjoint de ne plus présenter de dossiers au Conseil municipal qui n'aient pas, au préalable, été traités en commission.

Le projet AGE ET VIE a fait l'objet d'un nouveau projet consultable au service urbanisme et à l'accueil. Les membres du conseil municipal ont la possibilité de poser leurs questions par écrit avant le prochain Conseil.

M. C. MARÉCHAL souhaite qu'une version électronique puisse être envoyée aux élus.

M. L. BANDELIER annonce la distribution de Saône Actu n° 3 à partir du 2 Octobre. Il précise qu'il est en discussion avec les services de la Poste afin de vérifier le bon déroulement des envois de ce document. Il attend un retour de la part des membres du conseil au cas où des envois n'auraient pas été faits (Nom, Prénom, N° et rue).

M. A. VIENNET évoque la pétition sur les compteurs LINKY et demande quelle est la position de la commune à ce sujet et si le Maire envisage d'organiser une réunion publique.

M. le Maire répond qu'il n'organisera pas de réunion publique dans la mesure où cela n'est pas du ressort de la commune. Il ajoute qu'il a pris contact avec la société Enedis, pour leur faire part de cette pétition et leur proposer de réaliser une réunion d'information. Celle-ci a décliné l'offre en précisant que les administrés avaient été prévenus par courrier et que chacun est libre d'accepter ou non cette installation. Aucun débat n'aura lieu à ce sujet durant le Conseil municipal.

M. A. VIENNET précise néanmoins que certains administrés n'ont pas le choix et qu'il connaît certains cas où les compteurs ont été changés sans contact ni explication préalables.

M. le Maire est prêt à faire part des désordres et des pressions commerciales qui pourraient être avérées avec des noms et faits précis. Dans ce cas il s'engage à rédiger un courrier dans ce sens.

Mme C. RIOUX confirme que certains compteurs accessibles directement ont été changés sans aucune formalité.

M. C. PRAOM rappelle que certaines communes qui ont délibéré ont été condamnées à 3000 € de dommages et intérêts.

Dates à retenir :

Le prochain conseil aura lieu le Jeudi 9 Novembre 2017.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Cyril MARECHAL

A large, dark, handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Marechal", written over the printed name.